Au président de la ligue d'Auvergne–Rhône-Alpes

Créteil, le 26 mars 2020

Objet : Campagne ANS 2020

Dossier suivi par Marion Guinot
Courriel : ans@ffhandball.net
✆ 01 56 70 72 83 / 07 89 34 52 06

Monsieur le président de la ligue d'Auvergne–Rhône-Alpes,

La campagne ANS 2020 va débuter pour sa seconde année dans des dispositions qui vous sont désormais familières.

Pour rappel, en 2019, ce sont 1142 dossiers issus de 499 clubs, 88 comités et 18 ligues qui ont été financés. Sur une enveloppe de 2,532M€, 1 298K€ (51%) ont bénéficié aux clubs, 584K€ (23%) aux comités et 650K€ (26%) aux ligues.

Nous avons reçu notification, par l'Agence nationale du sport, de l'enveloppe fédérale ANS 2020. Celle-ci s'élève à 2,511M€ soit une reconduction à l'€uro près de l'enveloppe 2019[1]. Par ailleurs, une somme de 150K€ a été ajoutée à cette enveloppe, par l'agence, à destination exclusive des projets de clubs.

Ainsi pour 2020, vous concernant, le comité de pilotage fédéral ANS a souhaité reconduire l'enveloppe que vous aviez perçue l'an dernier soit **165 804€** à laquelle vient s'ajouter une somme supplémentaire de **15 339€** calculée sur la base du nombre de clubs de votre territoire.

Au total pour 2020, vous disposerez donc d'une enveloppe de **181 143€** pour financer les différentes actions déposées par les clubs, les comités et la ligue dans le cadre de la note d'orientations jointe à ce courrier et ce, en respectant les principes suivants :

- **50% à minima des 165 804€** de l'enveloppe initiale devront être consacrés au soutien des actions des clubs
- **100% des 15 339€** de l'enveloppe supplémentaire devront venir compléter le soutien aux actions des clubs
- **La somme de 8 898€** fera l'objet, comme en 2019, d'une demande d'action spécifique de votre part au titre du volet « Services et digitalisation des clubs » pour compléter la dotation à vos structures de la solution Mycoach conformément à la convention dont vous avez été signataire. Cet équipement relevant d'un service direct aux clubs, vous aurez la possibilité d'inclure cette somme dans les 50% de l'enveloppe consacrée aux actions des clubs.

[1] Déduction faite de la somme affectée, en 2019, à la nouvelle Calédonie qui rejoint la Corse, Wallis et Futuna dans un dispositif spécifique

Par ailleurs, s'agissant du volet « Aide à l'Emploi et l'Apprentissage » de l'ANS, l'Agence nationale du sport a souhaité engager les fédérations dans un partenariat plus étroit avec les DRJSCS en matière de création, de consolidation d'emploi et d'aide à l'apprentissage. Ainsi, sur la base d'orientations propres au Handball, la fédération et les ligues exerceront auprès des DRJSCS une mission de conseil, d'expertise et seront saisies pour avis pour toute demande de création, de consolidation d'emploi et d'aide à l'apprentissage.

Dans ce cadre, je vous invite à prendre contact dans les meilleurs délais avec le référent emploi de la DRJSCS afin d'évoquer les besoins propres à votre territoire et compléter par un dialogue direct[2], la note d'orientations qui, d'ici là, leur aura été transmise par l'Agence nationale du sport.

Vous l'aurez compris, si notre implication à tous dans le dispositif ANS, amène une charge de travail supplémentaire incontestable, la maîtrise de ces 2 leviers, ANS « classique » et ANS « emploi apprentissage » constituent un enjeu considérable de réussite du développement sportif fédéral.

A cet effet, vous trouverez en annexe à ce courrier, l'ensemble des éléments[3] permettant de mettre en œuvre, dès aujourd'hui, et dans les meilleures conditions, je l'espère, cette campagne ANS 2020.

Laissez-moi, donc, vous souhaiter bon courage pour cette nouvelle saison et vous assurer du plein soutien du COPIL fédéral dans la mise en œuvre de ce dispositif et les difficultés que vous pourriez être amené à rencontrer.

Joël DELPLANQUE
Président de la Fédération Française de Handball

[2] La période de confinement actuelle relative aux mesures sanitaires ne permettant pas de contact physique, une relation téléphonique ou visiophonique sera, sans doute, une solution à privilégier

[3] Projet Sportif Fédéral CAP 2024 – Note d'orientations ANS 2020 « classique » - Note d'orientations « Emploi – apprentissage » - Guides méthodologiques ANS classique – Guide méthodologique emploi – apprentissage – fiche synthèse apprentissage.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL
1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org
Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z